



2009-2010

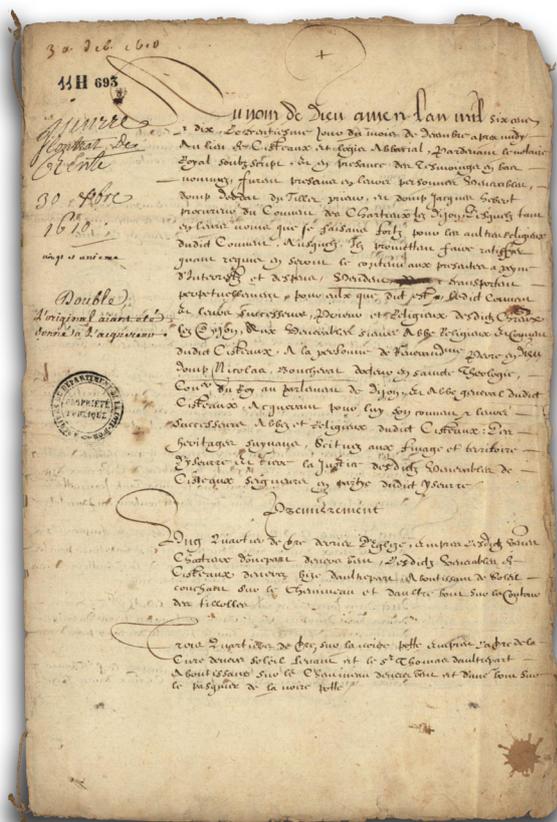
Intermédiaire

Document étudié n°1

Lecture de documents anciens

30 décembre 1610. – Abbaye de Cîteaux

Acquisition de biens à Izeure par l'abbaye de Cîteaux



Au nom de Dieu, amen, l'an mil six cens/ et dix, le trentiesme jour du mois de décembre après midy/, au lieu de Cisteaux et logis abbacial, par devant le notaire/ royal soubzscript, et en présence des tesmoins en bas/ nommez, furent présens en leurs personnes vénérables/ domp Déodat du Tillet, prieur, et domp Jacques Hébert/, procureur du couvent des Chartreux lez Dijon, lesquels, tant/ en leurs noms que se faisans fortz pour les aultres religieux/ dudict couvent, ausquelz ilz promettent faire ratiffyer/ quant requis en seront le contenu aux présentes, à peyne/ d'interrestz et despens, vendent, transportent

perpétuellement pour eulx que dist est, ledit couvent/ et leurs successeurs, prieurs et religieux desdictz chartreux/ lez Dijon, aux vénérables sieurs abbé, religieux et couvent/ dudict Cisteaux, à la personne de révérandissime père en Dieu/, domp Nicolas Boucherat, docteur en sainte théologie/, conseiller du roy au parlement de Dijon et abbé général dudict/ Cisteaux, acquérant pour luy, son couvent et leurs/ successeurs abbez et religieux dudict Cisteaux les/ héritages suyvans, scituez aux finage et territoire/ d'Yseurre et rière la justice desdictz vénérables de/ Cisteaux, seigneurs en partye dudict Yseurre./ Premièrement/ Ung quartier de terre derrier l'église, emprée, lesdictz vénérables/ chartreux d'une part devers vent, lesdictz vénérables de/ Cisteaux devers bize d'aultre part, aboutissant de soleil/ couchant sur le chemineau et d'aultre bout sur le contour/ des Tillolles./ Trois quartiers de terre sur la Noire Potte, emprée, la terre de la/ cure devers soleil levant et le sieur Thomas d'aultre part/ aboutissant sur le chemineau devers vent et d'autre bout sur/ le Pasquier de la Noire Potte./

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, 11 H 693

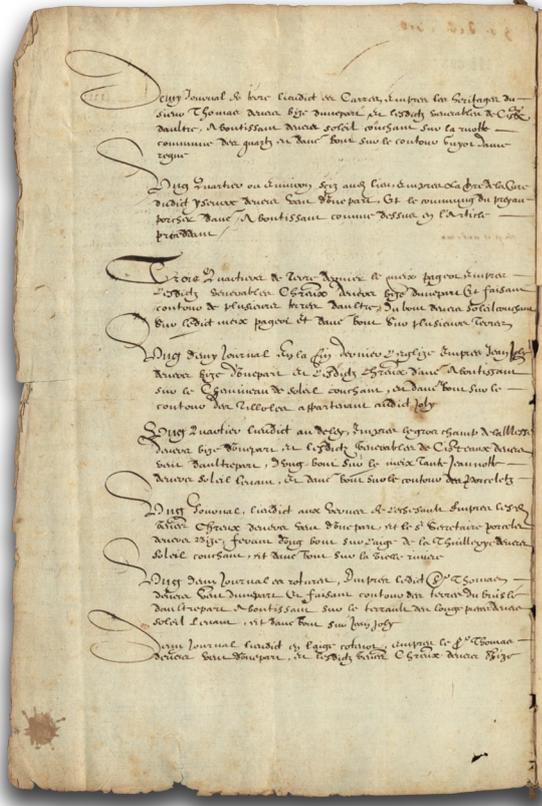


2009-2010

Intermédiaire

Document étudié n°1

Lecture de documents anciens



Demy journal de terre lieudict es Carres, emprée, les héritages du/ sieur Thomas devers bize d'une part, et lesdictz vénérables de Cisteaux/ d'aultre, aboutissant devers soleil couchant sur la ruotte/ commune des Quartz et d'autre bout sur le contour Guyot Dame/Regne/.

Ung quartier ou environ sciz audit lieu, emprée, la terre de la cure/ dudict Yseurre devers vent d'une part, et le commung du prey au/ Porcher d'aultre, aboutissant comme dessus en l'article/ précédant/.

Trois quartiers de terre derrier le Meix Pageot, emprée/, lesdictz vénérables chartreux devers bize d'une part et faisant/ contour de plusieurs terres d'aultre, du bout devers soleil couchant/ sur ledict Meix Pageot et d'autre bout sur plusieurs terres./

Ung demy journal en la fin derrier l'église, emprée, Jean Joly/ devers bize d'une part et lesdictz chartreux d'aultre, aboutissant/ sur le chemineau de soleil couchant et d'autre bout sur le/ contour des Tilloles appartenant audit Joly/.

Ung quartier lieudict au Deley, emprée, le gros champ de la Messe/ devers bize d'une part et lesdictz vénérables de Cisteaux devers/ vent d'autre part, d'ung bout sur le meix Tante Jeannotte/ devers soleil levant, et d'autre bout sur le contour des Porceletz/.

Ung journal lieudict aux Vernes de Lechehault, emprée, lesdits/ vénérables chartreux devers vent d'une part, et le sieur secrétaire Porcelet/ devers bize, ferant d'ung bout sur l'Aige de la Thuillerye devers/ soleil couchant et d'autre bout sur la vielle rivière./

Ung demy journal es Rotures, emprée, ledict sieur Thomas/ devers vent d'une part, et faisant contour des terres du Bruslé/ d'aultre part, aboutissant sur le terrault des Longe Pièces devers/ soleil levant et d'autre bout sur Jean Joly/.

Demy journal lieudict en l'Aige Cotenot, emprée, le sieur Thomas/ devers vent d'une part et lesdictz vénérables chartreux devers bize/,

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, 11 H 693



2009-2010

Intermédiaire

Document étudié n°1

Lecture de documents anciens

aboutissant sur la vielle rivière du Buisson Rond devers soleil couchant et d'autre bout sur la Vouge/.

Trois quartiers de terre en Poizeret, emprée, ledit sieur Thomas/ devers bize d'une part, et la terre de la Cure d'autre, aboutissant/ sur le commung de la rivière du Vernoy devers soleil couchant, et sur le contour desdits sieurs les chartreux/ de soleil levant/.

Ung quartier de terre es Combes, emprée, lesdits vénérables/ chartreux devers vent d'une part et ledict sieur Thomas devers bize/ d'ung bout sur le prey Junot devers soleil levant et d'autre/ bout sur plusieurs terres devers soleil couchant/.

Trois quartiers de terre lieudit sur le Clozeau, emprée,/ lesdictz vénérables chartreux devers

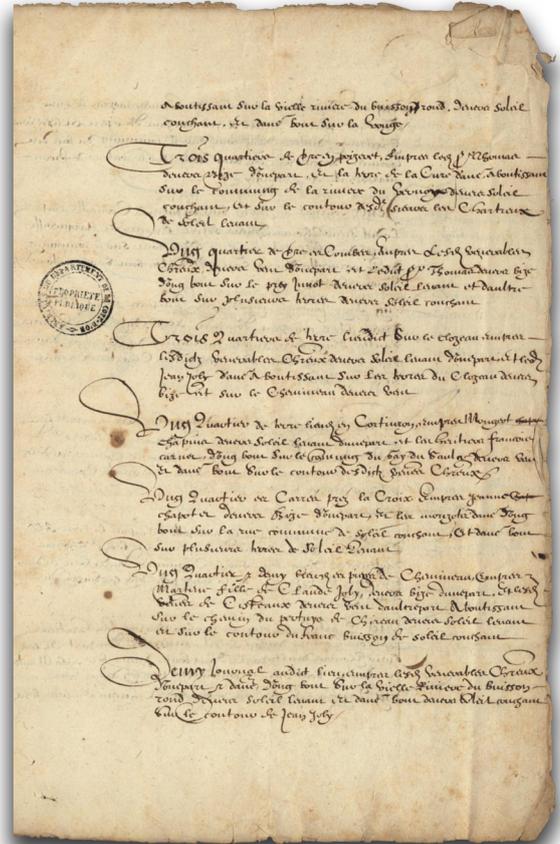
soleil levant d'une part et ledit/ Jean Joly d'autre, aboutissant sur les terres du Clozeau devers bize et sur le Chemineau devers vent/.

Ung quartier de terre lieudit en Cortivron, emprée, Mongeot/ Chapuis devers soleil levant d'une part et les héritiers François/ Carnet, d'ung bout sur le commung du Gay du Saulce devers vent/ et d'autre bout sur le contour desdictz vénérables chartreux/.

Ung quartier es Carrés prez la Croix, emprée, Jeanne/ Chapotet devers bize d'une part et les Morizots d'autre, d'ung/ bout sur la rue commune de soleil couchant et d'autre bout/ sur plusieurs terres de soleil levant/.

Ung quartier et demy lieudit es Pièces de Chemineau, emprée/, Martène fille de Claude Joly devers bize d'une part, et lesdits/ vénérables de Cisteaux devers vent d'autre part, aboutissant/ sur le chemin du Pertuys de Chireau devers soleil levant/ et sur le contour du Franc Buisson de soleil couchant/.

Demy journal audict lieu, emprés, lesdits vénérables chartreux/ d'une part et d'autre d'ung bout sur la vielle rivière du Buisson/ Rond devers soleil levant et d'autre bout devers soleil couchant/ sur le contour de Jean Joly/.



Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, 11 H 693

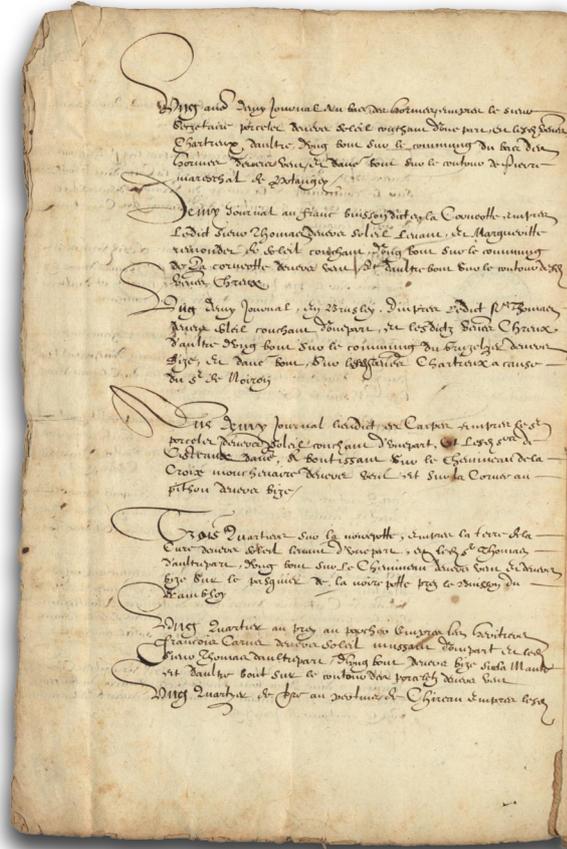


2009-2010

Intermédiaire

Document étudié n°1

Lecture de documents anciens



Ung autre demy journal au bas des Hormes, emprés, le sieur/ secrétaire Porcelet devers soleil couchant d'une part, et lesdits vénérables/ chartreux d'autre, d'ung bout sur le commung du bas des/ Hormes devers vent, et d'autre bout sur le contour de Pierre/ Mareschal de Potangey/. Demy journal au Franc Buisson dict en la Corveotte, emprés/, ledict sieur Thomas devers soleil levant et Margueritte/ Remondet de soleil couchant, d'ung bout sur le commung/ de la Corveotte devers vent et d'autre bout sur le contour desdits/ vénérables chartreux/.

Ung demy journal en Brusley, emprés, ledict sieur Thomas/ devers soleil couchant d'une part et lesdictz vénérables chartreux/ d'autre, d'ung bout sur le commung du Gruzelyer devers/

bize et d'autre bout sur lesdits vénérables chartreux à cause/ du sieur de Noiron/. Autre demy journal lieudict es Carpes, emprés, le sieur/ Porcelet devers soleil couchant d'une part et lesdits sieurs de/ Cisteaux d'autre, aboutissant sur le chemineau de la Croix Mouchevaire devers vent et sur la Corne au/ Pithon devers bize/.

Trois quartiers sur la Noirepotte, emprés, la terre de la/ cure devers soleil levant d'une part et ledit sieur Thomas/ d'autre part, d'ung bout sur le chemineau devers vent et devers bize sur le Pasquier de la Noirepotte prez le buisson du/ Rambloy/.

Ung quartier au prey au Porcher, emprés, les héritiers/ François Carnet devers soleil mussant d'une part et ledit/ sieur Thomas d'autre part, d'ung bout devers bize sur la Mante/ et d'autre bout sur le contour des Porceletz devers vent/. Ung quartyer de terre au Pertuis de Chireau, emprés, lesdits/

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr





2009-2010

Intermédiaire

Document étudié n°1

Lecture de documents anciens

vénérables chartreux devers bize d'une part et ledict sieur Thomas/ d'autre, aboutissant d'ung bout sur la vielle rivière du/ Buisson Rond devers soleil levant et d'autre bout sur le/ contour Jehan Poly/.

Ung autre quartier de terre sur la Noirepote, emprés, lesdits/ vénérables chartreux devers soleil levant d'une part et lesdits/ vénérables de Cisteaux d'autre, ferant d'ung bout sur la Croix/ Mouchevaire devers vent et d'aulture bout sur la Corne/ au Pithon/.

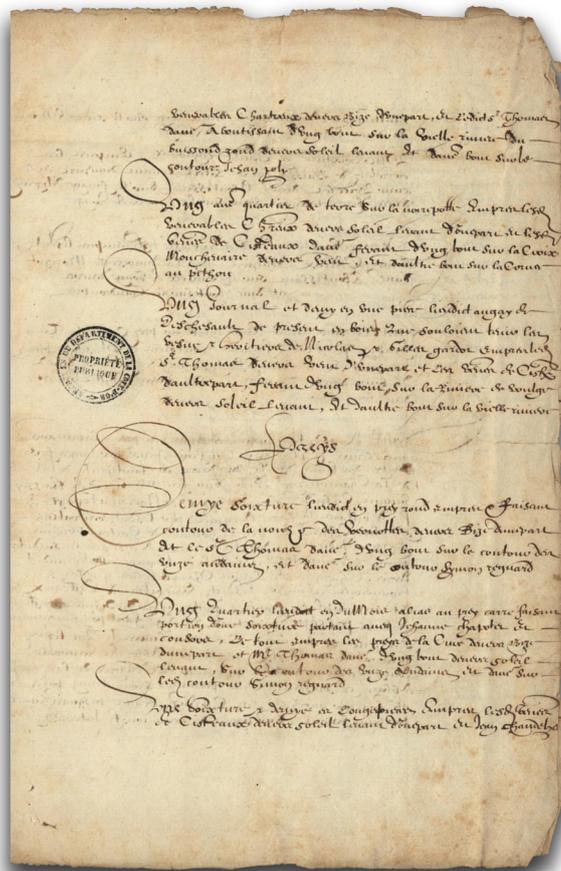
Ung journal et demy en une pièce lieudict au gay de/ Leschehault, de présent en bois que souloient tenir les/ vesve et héritiers de Nicolas et Gilles gardot enrés, ledit/ sieur Thomas devers vent d'une part et les vénérables de Cisteaux/ d'aulture part, ferant d'ung bout sur la rivière de Voulgé/ devers soleil levant et d'aulture bout sur la vielle rivière/.

Preys/.

Demye soixture lieudict en Prey rond, emprés et faisant/ contour de la Nouhe des Vernottes devers bize d'une part/ et le sieur Thomas d'autre, d'ung bout sur le contour des/ Unze Andains et d'autre sur le contour Symon Regnard/.

Ung quartier lieudict en Dumois, alias au Prey carré faisant/ portion d'une soixture partant avecq Jehanne Chapotet et/ consors, le tout emprés, les preys de la cure devers bize/ d'une part, et messire Thomas d'autre, d'ung bout devers soleil/ levant, sur le contour des Unze Andains et d'autre sur/ ledit contour Simon Regnard/.

Une soixture et demye es Longe Pièces, emprés lesdits vénérables/ de Cisteaux devers soleil levant et Jean Chandelyer/



Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, 11 H 693

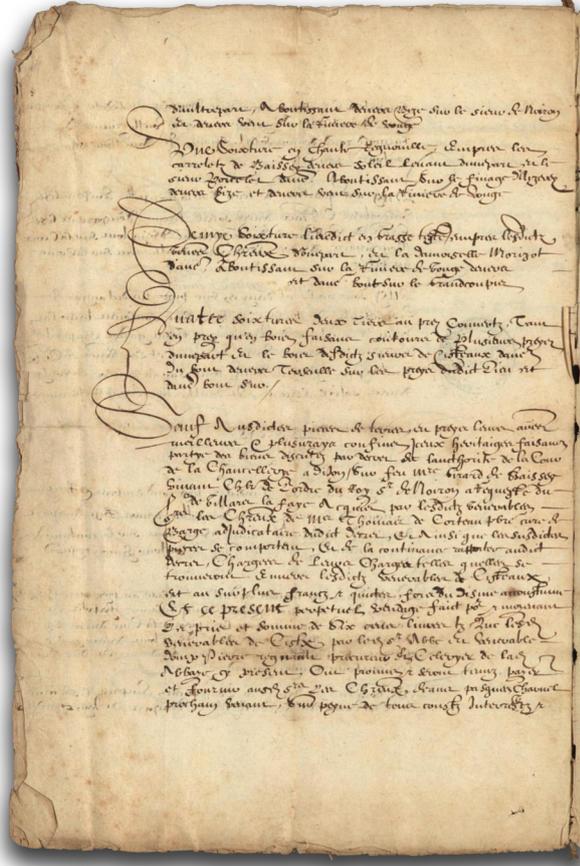


2009-2010

Intermédiaire

Document étudié n°1

Lecture de documents anciens



d'autre part, aboutissant devers bize sur le sieur de Noiron/ et devers vent sur la rivière de Vouge/.

Une soixture en Chante Tegnouille, emprés, les/ Carreletz de Baissey devers soleil levant d'une part et le/ sieur Porcelet d'autre, aboutissant sur le finage d'Aizerey/ devers bize et devers vent sur la rivière de Vouge/. Demye soixture lieudict en Grasse Teste emprés, lesdictz/ vénérables chartreux d'une part et la damoiselle Morizot/ d'autre, aboutissant sur la rivière de Vouge devers/ et d'autre bout sur le Grandcoupis/.

Quatre soixtures deux tiers au prey Couvertz tant/ en prey qu'en bois faisans contours de plusieurs preys/ d'une part, en le bois desdictz sieurs de Cisteaux d'autre/ du bout devers Terseulle

sur les preys dudict lieu et/ d'autre bout sur/...

Sauf ausdictes pièces de terres en preys leurs autres/ meilleurs et plus vrays confins, iceux héritaiges faisant/ partye des biens discutez par décret de l'auctorité de la Cour/ de la Chancellerie à Dijon sur feu Me Girard de Baissey/, vivant chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Noiron, à requeste du/ sieur de Villars La Faye, acquis par lesdictz vénérables/ sieurs les chartreux de Me Thomas de Corteau, prebtre curé de/ Barge, adjudicataire dudict décret et ainsi que les susdictes/ pièces se comportent et de la continance rapportée audict/ décret, chargées de leurs charges telles quelles se/ trouveront envers lesdictz vénérables de Cisteaux/ et au surplus francz et quictes, fors du disme accoustumé/. Et ce présent perpétuel vendage fait pour et moyenant/ le pris et somme de six cens livres tournois que lesdits/ vénérables de Cisteaux par ledit sieur abbé et vénérable/ domp Pierre Regnault, procureur et céléryer de ladite/ abbaye, cy présent, ont promis et seront tenuz payer/ et fournir ausdits sieurs les chartreux deans pasques charnel/ prochain venant, sur peyne de tous coustz, intérestz et/

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, 11 H 693



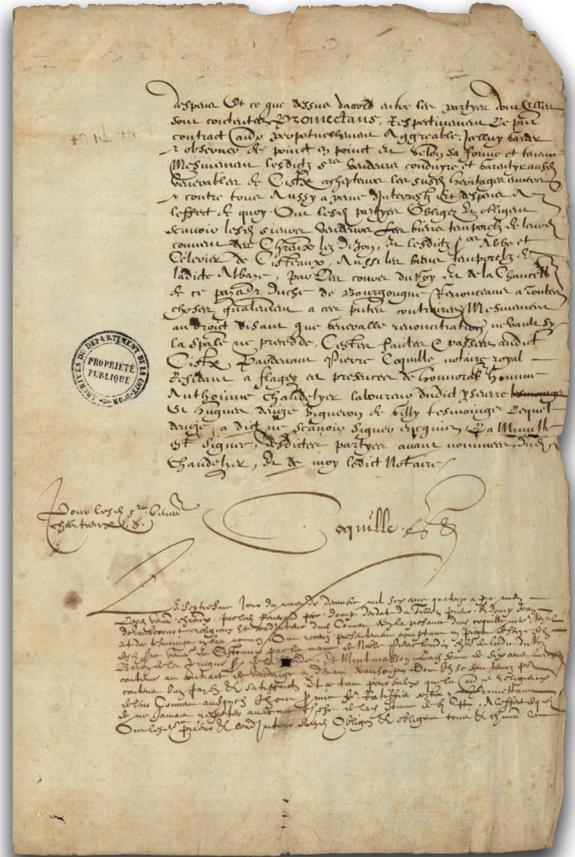
2009-2010

Lecture de documents anciens

Intermédiaire

Document étudié n°1

despens. Et ce que dessus d'accord entre les partyes dont elles/ sont contentes, promectans respectivement le présent/ contract avoir perpétuellement agréable, icelluy garer/, mesmement lesdictz sieurs vendeurs conduyre et garentyr ausdits/ vénérables de Cisteaux acheteurs les susdits héritages envers/ et contre tous. Aussi à peine d'interrestz et despens à l'effect de quoy ont lesdites partyes obligez et obligent/ scavoir lesdits sieurs vendeurs les biens temporels de leurdit/ couvent des chartreux lez Dijon et lesdictz sieurs abbé et/ célérier de Cisteaux aussi les biens temporelz de/ ladite abbaye par des cours du Roy et de la chancellerie/ de ce pays et duché de Bourgogne, renonçant à toutes/ choses généralement à ces présentes contraires, mesmement/au droit disant que générale renonciation ne vault sy/ la spéciale ne précède. Cestes faites et passées audict/ Cisteaux par devant Pierre Coquille, notaire royal/ résidant à Flagey, es présences de honorable homme/ Anthoine Chandelyer, laboureur dudict Yseurre/ et Hugues Denize, vigneron de Gilly, tesmoins, lequel/ Denize a dict ne scavoir signer, encquis, la minute/ est signée desdictes partyes avant nommées, dudict/ Chandelyer et de moy ledict notaire/. Pour lesdits sieurs vénérables/chartreux/. Coquille/



Le septiesme jour du mois de décembre mil six cens quatorze, après midy/ lesdits vénérables chartreux par ledit révérand père domp Déodat du Tillet, prieur et domp Jean/ de Vaubecourt, religieux et coadjuteur dudict couvent, en la présance dudict Coquille, notaire royal/ et des témoins en bas nommez, ont receuz présentement comptant en pièces de seize sols/ desdits sieurs vénérables de Cisteaux par la main de noble Pierre Bourdin, chevalier de l'ordre du Roy/, baron de la Prugue, seigneur de la Borde et Montmasson, ladite somme de six cens livres tournois/ contenue au contract de vendaige cy devant transcript et dont ilz se sont tenez pour/ contens, bien payés et satisfaitz et ce tant pour eulx que les autres religieux/ de leur couvent ausquelz ils ont promis faire ratiffié cestes, promettant/ de ne jamais répéter aucune chose de ladite somme de VI c livres, à l'effect de quoy/ ont lesdits sieurs prieur et coadjuteur susdits obligez et obligent tous et chacun les/

Archives départementales de la Côte-d'Or, 11 H 693

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



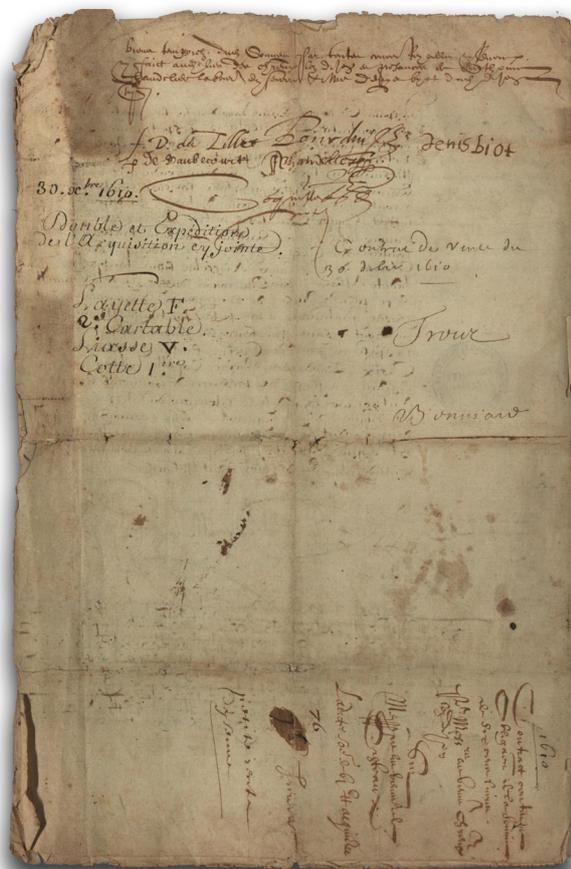


2009-2010

Intermédiaire

Document étudié n°1

Lecture de documents anciens



biens temporelz dudit couvent par toutes cours royales et (... ?)/. Faict audict lieu des chartreux lez Dijon, en présence de Anthoine/ Chandelier, laboureur d'Yseurre et Me Denys Byot dudit Dijon/. F.D du Tillet, Bourdin, Denis Biot/ F. de Vaubecourt, A. Chandelier/ Coquille

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, 11 H 693